

COMMUNE

DE

Wattignies-la-Victoire

1 rue Carnot

59680

Téléphone : 03.27.67.82.16

e-Mail: mairie@wattignieslavictoire.fr

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSE

MENT

D'AVESNES

SUR HELPE

Compte rendu Réunion
Du Conseil Municipal
Du 04 Avril 2022 à 20h00
Convocation du 29/03/2022

Présents : Morane BERLEMONT, Jean-Paul BLAMPAIN, Nicolas CACHEUX, Pascal CARLIER, Adrien DERUE, Alain DERUE, Nathalie HANCART, Evelyne LEDIEU, Renée LESPINASSE, Vincent QUEVALLIER, Jérémie TONDEUR

Absent (es) non excusés (es) : -----

Absent (es) excusés (es) : -----

Le conseil municipal à l'unanimité a désigné **Renée Lespinasse comme secrétaire de séance**

Adoption des comptes-rendus du 21/03/2022

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu du Conseil Municipal du 21/03/2022

Compte Administratif 2021

Le Maire n'ayant pas pris part au vote du compte administratif conformément à l'article L 2121-31 du code général des collectivités territoriales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à :

- 10 voix pour
- 00 voix contre
- 00 abstention(s)

Adopte le compte administratif de l'exercice 2020, dont les écritures s'arrêtent comme suit :

Résultat de Fonctionnement :	+ 30 181.30 €
Résultat d'Investissement :	+ 69 288.42 €

Approbation du compte de gestion 2021 dressé par le receveur municipal

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Vincent Quevallier, Maire,

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandat, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021,

- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Affectation des résultats du CA2021 au BP 2022

Après adoption du compte administratif 2021 par le Conseil Municipal de Wattignies la Victoire,

Après constatation des résultats de l'exercice 2021,

Le conseil municipal décide d'affecter les résultats suivants au B.P 2022 de la commune à :

- 11 voix pour
- 00 voix contre
- 00 abstention(s)

Affectation des résultats au budget primitif 2020 de la commune :

- 001 R Investissement + 17 014.48 €
- 002 R Fonctionnement + 78 493.28 €

Vote des taux 2022 pour les taxes locales

Le conseil municipal décide à :

- 11 voix pour
- 00 voix contre
- 00 abstention(s)

De ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2021.

Les taux 2022 votés pour les 2 taxes communales sont :

Taxe foncière (bâti) 11.62 %

Taxe foncière (non bâti) 29.92 %

Le taux 2022 voté pour la taxe départementale TFPB est de 19.29%

Budget Primitif 2022

Suite à l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à

- 10 voix pour
- 01 voix contre
- 00 abstention(s)

Vote le budget primitif 2022 de la commune comme suit :

Fonctionnement : Dépenses=Recettes 243 063.28 €

Investissement : Dépenses=Recettes 163 723.55 €

Subvention aux associations

Conformément aux crédits prévus au budget primitif de 2022,

Le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention d'un montant de :

- 500 € à l'Association LA WATTEGNIENNE
 - 11 voix pour, 00 voix contre, 00 abstention(s)

- 500 € à l'Association APE (Association Parents d'Elèves)
 - 11 voix pour, 00 voix contre, 00 abstention(s)

- 200 € à l'association SIBEL Médiation Animale
 - 08 voix pour, 03 voix contre, 00 abstention(s)

Questions diverses

M. le Maire présente un courrier qu'il a reçu pour célébrer le bicentenaire de la mort de Lazare Carnot, le conseil municipal lui demande de prendre contact pour obtenir plus de renseignements sur cet évènement -----
